Le budget de la Ville

Le budget municipal 2023 a été présenté et voté lors du Conseil Municipal du 12 avril 2023 et s'élève à 37 192 401 €.

Le budget municipal s’inscrit dans la continuité des engagements pris par la Municipalité et vise à poursuivre et finaliser des projets volontaires et d'accompagner les Madeleinois dans un contexte de crises énergétique, économique et climatique.

Le budget 2023 reflète également la volonté de la Municipalité de poursuivre le déploiement du « Carré Magique Écologique » madeleinois composé :

- du schéma global de verdissement,
- du plan de déploiement des panneaux photovoltaïques « SOLAMAD » sur les bâtiments municipaux,
- de la future Zone d’Activités Solidaires (ZAS) et
- de la future ferme urbaine.

Budget 2023 : volontaire et solidaire

Une gestion rigoureuse et une fiscalité gelée

La Ville de La Madeleine s’est engagée à geler le taux des impôts locaux pendant toute la durée du mandat 2020-2026.

Face à la revalorisation des bases fiscales annoncées par l’État, la Municipalité s’est adaptée afin d’atténuer la hausse nationale sur la taxe foncière madeleinoise.

2022 : diminution du taux de taxe foncière madeleinois
Pour amortir la hausse des bases fiscales décidée par l’État en 2022, la Ville a fait le choix de diminuer d’un point le taux de taxe foncière madeleinois sur les propriétés bâties. Elle a été la seule commune de la Métropole Européenne de Lille à enclencher cette baisse.

2023 : gel du taux de taxe foncière madeleinois
Cette année, la Municipalité a décidé de geler le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau abaissé l’année passée et de maintenir le taux de taxe sur les propriétés non bâties à 13,66% (taux gelé depuis 2013).

En 2023, la Ville de La Madeleine maintient le taux de taxe foncière à son niveau abaissé d’un point en 2022.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Dépenses de fonctionnement : 25 214 569 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à l’activité de la collectivité. Ces dépenses reviennent chaque année.

Charges de personnel et de gestion courante, achats de fournitures, prestations de services, participations aux charges d’organismes extérieurs, charges financières constituent les dépenses de fonctionnement.

Dépenses d’investissement : 11 977 832 €

Les dépenses d’investissement concernent les équipements et biens ayant vocation à demeurer durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Travaux d’infrastructures, construction ou aménagement de bâtiments, achats de matériaux durables constituent les dépenses d’investissement.

Quelques chiffres

138 713 € : développement du **schéma de verdissement** (poursuite de la végétalisation des cours d'écoles, renouvellement de l'opération don d'arbres et d'arbustes...

---

650 000 € : consacrés aux travaux de transformation de la **Zone d'Activités Solidaires** (nouvel espace dédié à l'Économie Sociale et Solidaire)

---

791 766 € : poursuite de déploiement de **panneaux photovoltaïques** sur les bâtiments municipaux

---

5 000 000 € : pour le projet de création d'une **ferme urbaine**, marqué en 2023 par l'étape décisive d'achat du terrain qui l'accueillera à la Ville de Lille

---

1 220 000 € : poursuite de la rénovation de **l'éclairage public.** Depuis octobre 2022, 50% des points d'éclairage public ont déjà été rénovés et équipés en technologie LED. L'objectif prévisionnel est une réduction de la consommation énergétique annuelle de 75 %.

---

1 012 019 € : **d'acquisitions mobilières** : matériel pour les écoles, la culture, la Médiathèque et le sport, le mobilier urbain, le renouvellement de l'éclairage de l'église Sainte Marie Madeleine et de l'école Victor Hugo, la mobilité globale...

---

330 000 € : poursuite du développement de la **vidéoprotection**

---

75 000 € pour le projet du futur **cœur de Ville** (frais d'études et premiers travaux d'investissement)

---

458 000 € de subvention de fonctionnement destinée au CCAS

---

1 359 843 € de subventions aux **associations et aides municipales** à destination des habitants

À télécharger

Fichier
Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (.pdf - 1.34 Mo)
Fichier
Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (.pdf - 428.18 Ko)
Fichier
Subventions aux associations 2022 (.pdf - 206.01 Ko)
Fichier
Budget primitif 2023 (.pdf - 1.29 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le budget primitif 2023 (.pdf - 203.17 Ko)
Fichier
Compte administratif 2022 (.pdf - 2.42 Mo)
Fichier
Note de présentation brève et synthétique accompagnant le compte administratif 2022 (.pdf - 196.74 Ko)